

PROFS EN NÉGO

RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 2, numéro 1, séances des 15 et 16 août 2023

Les parties tentent de relancer les discussions sur de nouvelles bases

Les 15 et 16 août, le comité de négociation de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) et le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) tentèrent, chacun à sa manière, d'insuffler un souffle nouveau aux discussions de table.

Ainsi, l'équipe syndicale rappela que les parties négociantes s'étaient quittées quelques semaines plus tôt sur l'engagement de tenir des discussions de fond pour avancer sur certains éléments plus consistants, ou de nature plus complexe, au nombre desquels se trouvent la tâche, l'enseignement à distance (EAD), la formation continue, la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) de même que la recherche. Du côté patronal, on insista plutôt sur l'idée que l'intensification des pourparlers devait se concrétiser par une priorisation des demandes de part et d'autre, par l'entrée dans un mode de négociation dit « transactionnel » et par une focalisation des discussions autour des stricts enjeux touchant « l'organisation du travail ». Après discussion, il fut convenu que des échanges de type transactionnel et de fond étaient tous deux nécessaires à cette étape de la négociation pour parvenir à un éventuel règlement. Ainsi, autant sur certains objets le fruit était mûr pour rédiger des projets de textes de convention, autant sur d'autres, des précisions sur l'intention et la portée de la demande s'avéraient incontournables pour que les parties puissent cheminer.

En dépit de ces constats partagés, la partie patronale annonça avoir reçu le mandat de conclure un accord final à notre table... pour le 13 septembre. Dans la foulée de cette annonce, les représentantes du CPNC proposèrent un découpage des séances à venir en « blocs de

négociation » en se permettant de biffer bon nombre de demandes syndicales dont elles ne souhaitaient pas discuter et en omettant volontairement d'y placer plusieurs enjeux, dont la conciliation famille-travail-vie personnelle et l'environnement. Cette proposition fut plutôt mal reçue par le comité de l'ASPPC, qui offrit une contreproposition sans ratures, sans omissions et sans calendrier prédéterminé. Celle-ci présentait seulement un ordonnancement des blocs avec le souci d'alterner les discussions de fond et les sujets de nature technique ou ceux pour lesquels les échanges s'étaient avérés plus féconds au fil des dernières rencontres.

En revanche, pour la semaine en cours, il avait été décidé de finaliser les retours attendus de part et d'autre, c'est-à-dire d'offrir des réponses aux questions préalablement posées et de fournir des signaux d'ouverture ou de fermeture quant aux propositions soumises.

Par ailleurs, à la demande de la partie syndicale, le CPNC fournit un tableau détaillant un volet de sa demande n° 36 visant à réduire la quantité d'informations transmises aux syndicats et à leur fédération. En revanche, il dit ne pas être en mesure pour l'instant de répondre aux questions formulées le 5 juillet dernier sur la ventilation des sommes proposées dans le cadre du second dépôt patronal.

Enfin, les représentantes du CPNC déposèrent un certain nombre de propositions de textes visant à traduire leurs demandes en dispositions « conventionnées ». Il s'agit des demandes patronales n°s 10, 12, 13, 16, 17, 18, 20, 23, 28, 32, 34 et 35.

Note : Considérant que les explications détaillées sur les retours patronaux ont été offertes de vive voix aux personnes déléguées de l'ASPPC réunies en instance

les 24 et 25 août dernier, nous nous limiterons à en dresser la liste **dans le tableau ci-dessous** et vous invitons à consulter les représentantes et représentants de votre syndicat pour plus d'informations.

Étaient présentes et présents :

Pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre – co-porte-parole
- Frédéric Clermont – FNEEQ-CSN
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Julien Lacombe – FEC-CSQ
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héroïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN
- Rachel Sarrasin – FEC-CSQ

Pour la partie patronale (CPNC) :

- Renée Boisclair – MES
- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Émilie Gendron – porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG
- Karine Ouellet – Fédération des cégeps

Prochaines rencontres de négociation :

- Les 22 et 23 août 2023

N°	Description de la demande syndicale	Résumé du retour patronal
P1	Améliorer les modalités d'ouverture de postes et d'obtention de la permanence.	Fermeture sur la plupart des volets de cette demande, à l'exception d'une ouverture manifestée sur l'ouverture de poste lorsqu'une enseignante ou un enseignant est en invalidité totale permanente. La partie patronale dit par ailleurs être en attente de validations politiques quant à l'utilisation de la totalité des sommes EESH au volet 1 de la tâche (FEC-CSQ) et aux volets 1 et 2 (FNEEQ-CSN).
P2	Améliorer les modalités permettant l'atteinte d'une charge à temps complet.	Fermeture.
P3 c	Améliorer les dispositions relatives à l'engagement de l'enseignante ou de l'enseignant non permanent, concernant entre autres : c. L'ordre de la priorité d'engagement;	Une certaine ouverture.
P4	Reconnaître le travail lié à l'insertion professionnelle dans la tâche, pour la nouvelle enseignante ou le nouvel enseignant et pour les enseignantes et enseignants qui les accompagnent, en injectant les ressources nécessaires.	À la demande de la partie patronale, la partie syndicale expose à nouveau les différents volets de cette demande. Quelques questions de compréhension sont ensuite posées.
P5	Faciliter l'accès aux différents congés pour les enseignantes et enseignants non permanents, notamment le programme volontaire de réduction du temps de travail et le congé à traitement différé.	Fermeture – va à l'encontre de la demande patronale de réduire l'accès aux congés.
T1	Alléger la charge d'enseignement en injectant des ressources enseignantes au volet 1 et, le cas échéant, en revoyant le calcul de la charge individuelle (CI), notamment en ce qui concerne : a. Le travail effectué en milieu clinique, en stage et en laboratoire pratique en Soins infirmiers, dans les autres techniques de la santé et des services sociaux, dans les techniques de santé	Fermeture, plus particulièrement claire pour le volet de la demande touchant Soins infirmiers puisque la droite programme est en cours de révision.

N°	Description de la demande syndicale	Résumé du retour patronal
	animale ainsi que dans tous les programmes où de telles activités sont présentes; b. Le nombre élevé d'étudiantes et d'étudiants en classe et ses effets, notamment le temps de correction, dans certaines disciplines; c. L'absence de prise en compte du nombre d'étudiantes et d'étudiants (NES) pour les cours de moins de 45 heures; d. Le soutien à la réussite et la persévérance dans les études, de même que la prise en compte de certaines caractéristiques de la population étudiante; e. Le temps de déplacement; f. Les nombreuses préparations.	
T2	Devancer les dates de référence pour le calcul de la CI et ajuster le financement des ressources enseignantes en conséquence.	Fermeture.
T3	Limiter les dépassements de CI, entre autres en précisant les modalités entourant le droit de refus.	La partie patronale souhaite plus d'explications sur la mécanique souhaitée relativement à cette demande. Le comité syndical propose de reprendre ces discussions ultérieurement.
T7	Corriger les modalités suivantes entourant le financement des ressources enseignantes : a. la valeur d'une charge à la formation continue en équivalent temps complet; b. la lettre d'entente sur les garanties (I-9 FNEEQ-CSN / VIII-3 FEC-CSQ); et diminuer graduellement la ponction de la constante Kir.	Fermeture sur le volet a). Pas en mesure de répondre pour l'instant sur le volet b) et sur la diminution graduelle de la ponction de la constante Kir.
M9	Prévoir une obligation d'entente locale précisant les conditions de travail des enseignantes et enseignants dans le cadre des partenariats interétablissements.	À la demande de la partie patronale, le comité syndical explique à nouveau les visées de cette demande.
C1	Bonifier les ressources allouées au cycle de vie des programmes.	Fermeture, mais il pourrait y avoir une ouverture à des allocations d'appoint dans les cégeps au moment des révisions nationales de programme si un ajout de ressources était consenti à notre table.
C6	Injecter des ressources afin de reconnaître et de faciliter le maintien de l'expertise des enseignantes et enseignants de certaines disciplines hautement évolutives ou nécessitant des adaptations technologiques significatives.	À la demande du CPNC, la partie syndicale explique à nouveau les visées de cette demande. Des échanges ont lieu sur les enjeux entourant un éventuel mode d'attribution des ressources.
C8	Mettre sur pied des comités nationaux de programme, ou de discipline pour la formation générale, composés de représentantes et représentants enseignants issus des collèges concernés – élus par leurs pairs – et prévoir les libérations nécessaires au moment des révisions.	La partie patronale s'était engagée à fournir des explications supplémentaires sur la création des « comités de coopération ». Elle dit être toujours en attente d'un échange avec le MES à ce sujet.
C9	Établir un mécanisme national paritaire de suivi de l'offre de programmes à l'échelle du réseau	Fermeture.

N°	Description de la demande syndicale	Résumé du retour patronal
	<i>dans la perspective d'assurer sa cohérence et la vitalité des cégeps dans l'ensemble des régions.</i>	
M8	<i>Déterminer et inscrire à la convention collective les conditions d'ouverture des centres d'études collégiales ainsi que les balises relatives à leur financement et aux conditions de travail des enseignantes et enseignants qui y œuvrent.</i>	Fermeture.
O2	<i>Prévoir un renforcement des obligations de l'employeur en lien avec la conciliation famille, travail et vie personnelle à la convention collective ainsi qu'un comité local doté de mandats précis.</i>	Pas d'ouverture à bonifier le texte de la convention collective FNEEQ-CSN. Ouverture à ajouter à la convention collective FEC-CSQ les dispositions déjà présentes dans le texte FNEEQ-CSN (5-14.17 et 8-3.03).
O3	<i>Corriger les effets néfastes ou discriminatoires découlant de la prise de certains congés, notamment :</i> <i>a. Améliorer les conditions d'accès à la permanence pour l'enseignante ou l'enseignant ayant bénéficié d'un congé parental ou d'un congé en raison d'invalidité;</i> <i>b. Permettre le report des vacances à la fin du congé parental ou du congé en raison d'invalidité;</i> <i>c. Étendre le cumul de l'ancienneté à toute période d'invalidité;</i> <i>d. Modifier la clause 6-2.01 e) afin que toutes les enseignantes et tous les enseignants en situation d'invalidité puissent bénéficier d'un plein cumul d'expérience.</i>	a) Fermeture. b) Ouverture seulement à intégrer à la convention collective FNEEQ-CSN une portion du texte FEC-CSQ touchant le cumul des vacances. c) Toujours en cours de validation. d) Toujours en cours de validation.
O4	<i>Intégrer divers changements législatifs et prévoir certaines nouvelles modalités à la convention collective, notamment en ce qui concerne :</i> <i>a. La Loi sur les normes du travail;</i> <i>b. La Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;</i> <i>c. La violence conjugale au travail;</i> <i>d. La protection des renseignements personnels et du droit à la vie privée.</i>	a) Ouverture à intégrer certains éléments législatifs nouveaux, mais réticence à aller « au-delà » des normes du travail. b) En cours de validation.
O5	<i>Revoir les libérations syndicales prévues à la convention collective, notamment en augmentant leur valeur minimale et en tenant compte du nombre d'enseignantes et enseignants cotisants, et injecter des ressources en conséquence.</i>	Fermeture.
O9	<i>Améliorer les dispositions relatives à la mise en disponibilité, notamment en favorisant le maintien ou le retour dans le collège d'origine à la demande de l'enseignante ou l'enseignant.</i>	Ouverture.
O10	<i>Procéder à certaines réécritures de nature technique et clarifications de textes existants.</i>	Ouverture à en discuter, mais à analyser seulement en fin de négociation.

N°	Description de la demande syndicale	Résumé du retour patronal
O13	<i>En ce qui concerne la Formation sur mesure du cégep de Victoriaville.</i>	Fermeture.
R1	<i>Apporter des corrections à l'échelle de traitement de l'enseignante ou l'enseignant à temps complet ou à temps partiel afin d'en assurer la cohérence avec les autres échelles de la structure salariale, tout en prenant en compte certaines particularités de l'échelle de traitement actuelle.</i>	La partie patronale estime qu'il s'agit d'une demande relevant de la table centrale.
R3	<i>Introduire une contribution de l'employeur au régime d'assurances collectives.</i>	Fermeture.
R4	<i>Prévoir le remboursement des droits d'exercice payables aux ordres professionnels et autres droits que l'enseignante ou l'enseignant doit déboursier pour exercer son emploi.</i>	La partie patronale doit évaluer les impacts de cette demande sur les autres tables de négociation.
R5	<i>Améliorer différentes dispositions relatives à la reconnaissance de la scolarité dans la perspective d'assurer une rémunération fidèle à la scolarité réelle des enseignantes et enseignants.</i>	La partie patronale demande une évaluation des coûts de la demande touchant les détenteurs de maîtrise ou de doctorat. Dans le cas de la maîtrise, elle indique ne pas posséder les données.